

Snuter-FSU Oise-la F.S.U territoriale de l'Oise

✉ snuter-fsu@oise.fr

✉ snuter60@gmail.com

☎ 06.88.78.23.23

Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
1 rue Cambry
CS80941
60024 Beauvais Cedex

Objet : lettre ouverte concernant le détournement de l'application de prime Covid au Conseil Départemental de l'Oise

Madame La Présidente,

Le versement de la Prime Covid au Conseil Départemental de l'Oise a été appliqué de manière arbitraire et pris en partie sur le budget alloué aux missions de l'enfance et de la famille :

- 30.000 €, prélevés sur la sous-action Dépenses de personnel sur l'ensemble des missions.
- 200.000 €, prélevés sur la sous-action 01-01-03 Protection de l'enfance et de la famille.
- 120.000 €, prélevés sur la sous-action 01-01-03-05 Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Pour la F.S.U territoriale, cette prime doit être versée à tout-es les agent-es qui ont travaillé en présentiel et en distanciel, mais surtout elle doit être financée sur un autre budget que celui des missions obligatoires de la collectivité !

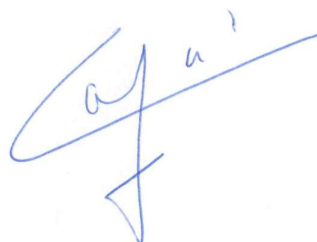
Le Conseil Départemental a mis en place la prime Covid en appliquant la philosophie du Complément Indemnitaire Annuel afin que le mérite individuel prévale dans la rémunération de la fonction publique; pour diviser les agent-es.

Une seule volonté semble guider la politique départementale : isoler les personnels pour les contraindre à courber l'échine, les mettre en concurrence pour en tirer le plus grand rendement au moindre coût.

La F.S.U territoriale est contre les primes au mérite puisqu'elles ne servent qu'à diviser les agent-es et ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites. C'est pourquoi nous vous demandons donc d'augmenter de manière très significative les taux de promotion et d'avancement de grade qui doivent être discutés lors des groupes de travail relatifs aux lignes directrices de gestion prévues avec l'Administration les vendredi 2 octobre , jeudi 22 octobre et lundi 16 novembre 2020 . Les agent-es ont besoin d'une revalorisation salariale qui entrera dans le calcul de leur retraite et aussi qui permettra de contrer le gel du point d'indice qui a fait baisser, depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des agent-es des trois versants de la Fonction Publique.

Certains de l'intérêt porté à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, à l'expression de nos cordiales salutations.

Le co-secrétaire général de la F.S.U Territoriale Oise



Merzak Laribi